

# Info Seniors

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Généralions : aînés**

Band (Jahr): **37 (2007)**

Heft 3: **Numéro spécial anniversaire**

PDF erstellt am: **22.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## News

**Assurance maladie: changement de caisse**

Une résiliation avec changement de caisse est possible jusqu'au 31 mars (réception de la lettre par l'assureur au plus tard le dernier jour ouvrable du mois) avec effet au 30 juin. Seuls les assurés ayant une assurance de base avec une franchise de 300 francs peuvent résilier leur contrat à cette date. Pour les assurés avec des franchises à option ou d'autre modèle type HMO ou médecin de famille, un changement de caisse n'est possible qu'en fin d'année civile.

**Caisse unique: calculez vos primes**

Avant la votation du 11 mars sur l'initiative en faveur d'une caisse unique sociale, le site comparis propose deux modèles de calculs de primes. Les assurés peuvent donc savoir combien ils devraient payer de primes avec la caisse unique selon les opposants à l'initiative et selon les partisans. Le modèle des initiants s'appuie sur les propositions de Pierre-Yves Maillard, vice-président du PS. Quant à celui des opposants, il émane de l'association faîtière des caisses maladie, Santé-suisse.  
www.comparis.ch

0848 813 813

**Un numéro pour les seniors et leur famille**

Une permanence téléphonique a été mise en place en automne 2005 dans les cantons de Vaud et Genève. Elle est destinée aux seniors et aux problèmes qu'ils rencontrent dans les méandres administratifs ou juridiques des assurances sociales.

Cette ligne d'appel est aussi ouverte aux familles des seniors qui sont souvent confrontées aux problèmes administratifs ou juridiques lorsqu'elles viennent en aide à leurs parents âgés. Certains domaines, comme celui des assurances sociales (AVS, OCPA, LAMal, etc.) ou celui des institutions spécifiques (EMS, services d'aide et soins à domicile publics ou privés, etc.), peuvent apparaître au premier abord comme assez étrangers. Une bonne orientation permet dans bien des cas de donner les «outils» suffisants aux familles afin qu'elles puissent effectuer elles-mêmes les bonnes démarches pour leurs aînés. Cela évite une perte de temps et d'énergie, ce qui est appréciable.

**A l'écoute**

Cette permanence se veut aussi un «lieu» d'écoute. Prendre en charge un parent âgé peut présenter certaines difficultés administratives, mais les aspects émotionnels et psychologiques prennent, avec le temps, une place croissante. Dans les processus de vieillissement certaines étapes peuvent présenter des difficultés: un changement de situation personnelle suite au décès de son conjoint; une maladie ou

un accident qui amène une diminution d'autonomie; un ou plusieurs moyens auxiliaires à choisir et à financer; une décision à prendre sur le lieu de vie,

coutue et formés dans ce domaine. Bien entendu les consultations téléphoniques préservent une confidentialité totale et les entretiens peuvent être menés dans l'a-

**«Les consultations téléphoniques préservent une confidentialité totale».**

domicile ou EMS, et ses implications financières; une donation à envisager, avantages et inconvénients; un lieu de répit pour son parent âgé afin de prendre quelques vacances; des précautions à prendre pour l'avenir, directives anticipées ou dispositions testamentaires; des mesures de protection comme des mesures tutélaires (curatelle de gestion, par ex.). Voilà quelques-uns des thèmes qui touchent de près les seniors mais aussi leur famille.

La permanence téléphonique Info Seniors a pour but de donner des réponses concrètes et pratiques aux interrogations des familles concernant leurs parents âgés. Les professionnels qui assurent cette permanence connaissent bien les problématiques mentionnées plus haut et peuvent apporter leur expérience et leurs compétences. Les entretiens sont aussi disponibles à l'é-

nonymat. Enfin, cette prestation est entièrement gratuite (sauf le coût de l'appel qui est facturé par l'opérateur téléphonique au tarif d'un appel local). La gratuité demeure même si une intervention plus importante devait être envisagée (consultation et entretien personnel à Pro Senectute ou au domicile des personnes).

Aussi, n'hésitez pas à nous contacter, nous vous répondrons volontiers.

**Info Seniors****0848 813 813**

du lundi au vendredi  
Vaud: de 8 h 15 à 12 h  
et de 14 h à 17 h  
Genève: de 8 h 30 à 12 h  
Fribourg, Jura, Neuchâtel,  
Valais, voir adresses page 39.  
Egalement *Génération*  
Rue des Fontenailles 16  
1007 Lausanne

